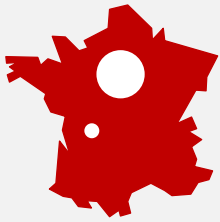


Projet Départemental Hauts-de-Seine 2016-2020

La Fondation des Amis de l'Atelier en France



Depuis plus de 50 ans, la Fondation des Amis de l'Atelier, reconnue d'utilité publique, accueille et accompagne 2 700 personnes en situation de handicap mental ou psychique, au sein de ses 66 établissements et services dans 8 départements.

Elle s'engage à proposer des réponses personnalisées tout au long des parcours de vie.

La Fondation favorise l'épanouissement et l'autonomie des personnes dans le respect de leurs liens familiaux, de leur identité et de leurs projets.

UN CONTEXTE NATIONAL ANIMÉ PAR LA RECHERCHE DE LA COHÉSION DE L'ACTION ET DE LA COLLABORATION ENTRE LES ACTEURS

Alors que le secteur médico-social est effectivement engagé dans une réforme profonde de son organisation comme de ses pratiques, la réforme de l'Etat vient dans le même temps vigoureusement modifier l'architecture territoriale de la République.

Si le périmètre de la région Île de France n'est pas impacté par la loi relative à la délimitation des régions, la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) vient toutefois profondément bouleverser les équilibres territoriaux notamment par :

- La création de la métropole du Grand Paris,
- La rationalisation de l'échelon communal, le renforcement de ses compétences dans une forte incitation à la mutualisation, l'intégration et l'inter-communalité,
- La réaffirmation de la compétence et de l'expertise sociale de l'échelon départemental. Cadre d'action de proximité de l'État mais aussi « chef de file » de la solidarité sociale, de la prévention et de la prise en charge des situations de fragilité, du développement social, de l'accueil des jeunes enfants et de l'autonomie des personnes.

La Fondation des Amis de l'Atelier inscrit ainsi ses dispositifs locaux dans un cadre départemental, animé d'un projet spécifique, visant la mise en œuvre concrète de son projet institutionnel et la déclinaison opérationnelle de ses objectifs stratégiques.



UNE OFFRE MÉDICO SOCIALE DÉPARTEMENTALE STRUCTURELLEMENT DÉFICITAIRE

À l'instar de la région IDF, mais sans doute de façon plus marquée, le département des Hauts-de-Seine - le plus petit et le plus dense des départements autour de Paris - souffre d'une offre médico sociale structurellement déficitaire :

40% des personnes handicapées alto séquanaises sont accueillies en dehors du département.

Le taux d'équipement de FAM est inférieur à la moyenne nationale et celui de MAS est le plus faible d'IDF lui-même inférieur au taux national. Le taux d'équipement en SSIAD est de 0.11‰ dans le 92 contre 0.14 ‰ en IDF et 0.17‰ en France.

Le taux de scolarisation des enfants handicapés est le plus faible d'IDF (24.2% contre 29.9% en IDF) alors que la population des moins de 20 ans est en forte croissance.

Le département des Hauts de Seine est le seul département de l'IDF à avoir moins de la moitié des aides aux personnes handicapées utilisées pour l'aide à domicile alors que les besoins liés au vieillissement sont caractérisés par une croissance attendue des maintiens à domicile.

Pour y remédier, l'État pour le 92 défend des objectifs de redéploiement et d'adaptation de l'offre existante aux besoins, de flexibilité des réponses notamment par les accueils temporaires et de co-construction des parcours. Par ailleurs, la psychiatrie qui est un partenaire stratégique de la Fondation y est notamment en pleine mutation.

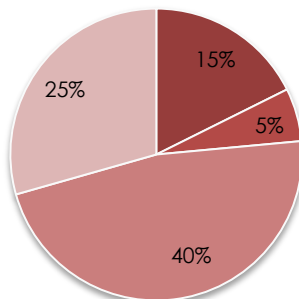
Le conseil départemental privilégie les actions bénéficiant à l'environnement des personnes en situation de handicap et à leur parcours d'inclusion dans la société. La qualité des coopérations, notamment auprès des aidants, devient significative de la qualité de l'accompagnement.



LE PROJET DE LA FONDATION POUR LES HAUTS-DE-SEINE

Historiquement implantée, la Fondation y propose aux personnes adultes en situation de handicap des lieux de vie adaptés, éventuellement médicalisés, des solutions d'hébergement tenant compte de l'autonomie de chacun, des accueils en journée dans des environnements respectueux des rythmes et capacités de chacun : accueil en foyer, en centre d'activité, en ESAT.

Elle accompagne l'autonomie par des services en milieu ouvert et propose des solutions d'habitats inclusifs en résidence ou en logements diffus.



- lieux de vie adaptés éventuellement médicalisés
- hébergement/logement adapté
- accueil en journée
- services en milieu ouvert

Ces différentes solutions veulent répondre aux besoins de personnes adultes en situation de handicap souffrant de maladies psychiques (50%), de déficiences intellectuelles (30%), de troubles du spectre autistique et d'autres difficultés associées (10%) et de polyhandicaps.

1 ASSURER LA COHÉRENCE DE L'OFFRE FONDATION SUR LE DÉPARTEMENT

Offrir des opportunités de réponses innovantes aux évolutions des besoins des personnes en situation de handicap tout au long de leur vie.

- En lien avec les établissements enfance, développer les passerelles et redéployer des places d'accueils de jour pour répondre au besoin croissant d'accueil de jeunes adultes avec troubles du comportement
- En s'appuyant sur les SAVS et un réseau de partenariats avec le secteur des personnes âgées, développer un pôle de compétences en mesure d'apporter des réponses innovantes aux besoins des personnes handicapées vieillissantes à domicile

- Développer des stratégies locales globales favorisant l'insertion professionnelle et notamment celles des personnes sourdes ou malentendantes
- Rénover notre offre en matière d'habitat inclusif et de logement accompagné

Indicateurs de résultats : *Evaluation des conventions avec le secteur enfance et personnes âgées, mise en œuvre du pôle de compétences personnes âgées handicapées, médicalisation de places hébergement et services, rénovation des titres d'occupations...*

2 RÉALISER LES ÉCONOMIES ET GAINS DE MOYENS LIÉS À LA MUTUALISATION DES SERVICES

Les nouvelles modalités d'évaluation de la performance qui accompagnent la contraction des financements nous engagent à transformer nos pratiques d'exécutions budgétaires en recherche permanente d'efficience fondée sur la mesure des efforts consentis et des résultats obtenus.

- Bénéficier de la mise en place d'un CPOM Conseil départemental
- Réduire collectivement les dépenses, mesurer les économies, pour accroître les moyens
- Favoriser une politique de communication locale concertée

Indicateurs de résultats : *CPOM CD92, Plans d'actions de mutualisation et optimisation RH et moyens techniques, plaquettes de présentation par communes.*

3 ACCOMPAGNER LA FLUIDITÉ DES PARCOURS DES USAGERS

Adapter nos modèles d'organisation à la diversité des situations de handicap et des projets des personnes pour permettre que les passages ne soient pas synonymes de rupture mais d'accès à une autre forme d'accomplissement.

- Expérimenter le dispositif DIESe92, plateforme expérimentale pluri-établissements et services d'évaluation et préconisation harmonisées des parcours d'accompagnement de personne en situation de handicap psychique
- Ré-évaluer les projets de services de nos accueils temporaires et accueils de jours favorisant leur mise en réseau

- Développer le travail de proximité avec la MDPH dans le cadre des réponses adaptées pour tous et des dispositifs d'orientation permanents
- Améliorer la visibilité et l'efficacité des services d'accompagnement

Indicateurs de résultats : Nombre de préconisations de parcours Diverse2, diagnostic accueils de jour et temporaires, rencontres MDPH, gestion des files actives des SAVS.

4 ACCROÎTRE LA VISIBILITÉ DE LA FONDATION VIS-À-VIS DES DÉCIDEURS ET DES ESMS

Acteur majeur du département, la fondation doit être le relai des besoins et des projets des personnes qu'elle accompagne afin de valoriser leurs dons, leurs rôles et leurs utilités dans la cité et la société.

La fondation souhaite partager avec les pouvoirs publics le souci de répondre aux besoins existants et émergents de la population dans le cadre d'un fort partenariat.

- Faire mieux connaître la Fondation au secteur médico social et aux acteurs économiques
- Enrichir le dialogue de gestion et participer à l'animation du département
- Organiser une collaboration coordonnée avec les CCAS et services communaux favorisant la participation sociale des personnes accueillies et accompagnées
- Coordonner le travail avec l'entourage des personnes accompagnées
- Mieux connaître nos partenaires et accroître notre capacité de rapprochement avec d'autres ESMS

Indicateurs de résultats : Nombre de CVS communaux, nombre d'évènements organisés en lien avec les financeurs, vers les familles, nombre de mandats.

5 CAPITALISER NOS PARTENARIATS

La Fondation souhaite s'ouvrir à des partenaires de toutes origines afin de réfléchir ensemble à des nouveaux modes d'accompagnement, à des projets innovants, à la mise en commun de ressources humaines, matérielles, ou financières, chaque fois que nécessaire et pour réaliser des buts communs.

En particulier, le partenariat sanitaire doit s'enrichir dans le champ du dépistage et de la prise en charge des problèmes somatiques trop souvent négligés.

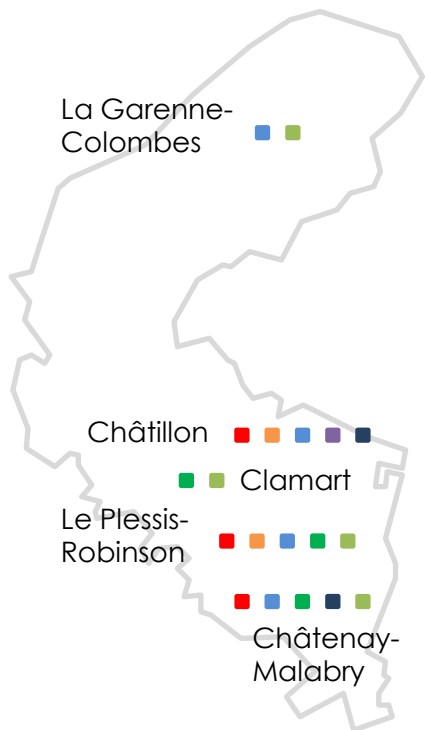
Cette démarche nécessite que cet esprit d'ouverture existe tout d'abord en interne, entre nos établissements et services. Au-delà des liens informels forts existants dans notre département, nos collaborations internes doivent pouvoir prendre des formes plus institutionnelles visibles et pérennes.

- Développer le sentiment d'appartenance à la Fondation grâce aux liens de proximité, aux formations mutualisées, aux objectifs partagés
- Mesurer régulièrement la qualité de nos partenariats externes
- Développer les partenariats avec les Associations tutélares et les acteurs des services à domicile
- Organiser, sécuriser et animer collectivement nos partenariats avec les hôpitaux, les équipes mobiles, les pharmacies

Indicateurs de résultats : *conventionnements effectifs avec les partenaires, diffusion du projet départemental en interne, recensements des évènements communs entre établissements*

PRIORITÉS 2016/2017

- Poursuivre les redéploiements de l'offre des foyers notamment vers les jeunes adultes avec trouble du comportement, réévaluer les projets de services de nos accueils temporaires et accueils-de-jour, favorisant leur mise en réseau.
- Créer un réseau de partenariats avec le secteur des personnes âgées et développer un pôle de compétences en mesure d'apporter des réponses innovantes aux besoins des personnes handicapées vieillissantes à domicile
- Elaborer le CPOM avec le conseil départemental et identifier les vecteurs de mutualisations.
- Développer le travail de proximité avec la MDPH dans le cadre des réponses adaptées pour tous et des dispositifs d'orientation permanents.
- Expérimenter le dispositif DIESe92, plateforme expérimentale pluri établissements et services d'évaluation et préconisation harmonisées des parcours d'accompagnement de personne en situation de handicap psychique.
- Animer collectivement nos partenariats avec notamment l'EPS Erasme et les associations tutélares.



- ESAT (Établissements et Services d'Aide par le Travail)
- CITL (Centres d'Initiation au Travail et aux Loisirs)
- Foyers de vie
- Foyers d'hébergement
- Résidences pour personnes vieillissantes
- FAM (Foyers d'Accueil Médicalisé)
- SAVS (Services d'Accompagnement à la Vie Sociale)
- SAMSAH (Services d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés)
- MAS (Maisons d'Accueil Spécialisées)
- Maisons Relais
- Résidences Accueil

847 places
430 salariés



FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER
Au service des enfants et adultes en situation de handicap

Direction Départementale des Hauts-de-Seine
François-Xavier POURCHET
17 rue de l'Égalité 92290 Châtenay-Malabry
fx.pourchet@amisdelatelier.org
Port. : 06 98 62 42 51

www.fondation-amisdelatelier.org